



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 421-2025 CONCERNANT L'AUTORISATION AU GREFFIER-TRÉSORIER DE PAYER LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES EN 2025.

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 421-2025 et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE monsieur le directeur général et greffier-trésorier mentionne que ces règlements ont pour objet d'établir les conditions concernant l'autorisation au greffier-trésorier de payer les dépenses incompressibles pour l'année se terminant le 31 décembre 2025;

ATTENDU l'article 961.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU la nécessité d'autoriser certaines dépenses dites incompressibles;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par monsieur le conseiller Gilles Deschamps, à la séance extraordinaire du Conseil du 11 décembre 2024;

II EST RÉSOLU,

QUE le conseil adopte un règlement portant le numéro 421-2025 et intitulé RÈGLEMENT AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER À PAYER LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES SUIVANTES POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025, et il est, par le présent règlement, ordonné et statué comme suit :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leurs paiements soient autorisés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025:

Description	Autorisé 2025
RÉMUNÉRATIONS	
Assurance collective	14 050 \$
Maire et conseillers	29 275 \$
Salaires administration	133 052 \$
Salaires urbanisme	18 259 \$
Cotisation REER employés	7 570 \$
ALLOCATIONS	
Maire et conseillers	14 638 \$
CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR	
Conseil	3 500 \$
Cotisations totales de l'employeur	23 538 \$
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Conseil	2 500 \$
Administration et urbanisme	3 730 \$
FORMATION & ASSISTANCE TECHNIQUE	
Administration et urbanisme	2 600 \$
Administration informatique	21 000 \$
Conseil	1 000 \$
COTISATIONS VERSÉES & ABONNEMENT	
Cotisations versées Assoc. & Abon. Urba	640 \$
Cotisations versées Assoc. & Abon. Adm	2 802 \$

FOURNITURE DE BUREAU & SERVICES	
Aliments et boissons	200 \$
Assurances	13 545 \$
Fournitures	2 700 \$
Frais de poste	1 900 \$
Frais de vérification	9 425 \$
Location photocopieur	1 536 \$
Honoraires prof. - Urbanisme	16 525 \$
Publicité - promotion	2 650 \$
Services juridiques	10 000 \$
Téléphones/internet/cellulaire	3 800 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Contrôle des animaux	1 000 \$
Entretien bornes incendie & bassin	11 200 \$
Licences de chiens	141 \$
Service incendie	77 113 \$
Sécurité Civile	36 650 \$
Sûreté du Québec	66 697 \$
VOIRIE	
Déneigement des chemins & sel abrasif	79 001 \$
Entretien des chemins et trottoirs	27 000 \$
Entretien du quai fédéral	360 \$
Entretien et éclairage des rues	6 220 \$
Panneaux de signalisation	1 200 \$
Petit outil – location de machinerie	850 \$
Service de fauchage	2 678 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	
Analyses du puits et fosse septique	1 635 \$
Collecte de branches et émondage	5 000 \$
Matières organiques	26 714 \$
Matières résiduelles	65 532 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE & LOISIRS	
Électricité	8 840 \$
Entretien du centre communautaire	12 000 \$
Entretien des parcs	24 900 \$
Concours Village Fleuri	500 \$
Entretien du gazon	3 219 \$
Comité des Loisirs	3 850 \$
Fête des Familles	1 500 \$
Entretien du Pavillon	19 000 \$
Subvention Loisirs jeunes	3 000 \$
Subvention Arbres	500 \$
Organisme Culturel	500 \$
AVIS PUBLIC JOURNAUX	
Avis public administration	2 100 \$

FRAIS DE FINANCEMENT	
Frais de banque et Marge crédit	2 067 \$
Quotes-parts de la MRC	90 091 \$
Transport adapté EXO	3 010 \$
Développement social	4 600 \$
Dépense - Fonds Élections Générales	5 000 \$
Dépense – Fonds Révision Rôle	8 500 \$

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur après l’accomplissement des formalités édictées par la loi et prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

François Bélanger, maire

Jean-Charles Filion, directeur général
et greffier-trésorier

AVIS DE MOTION	Le 11 décembre 2024
PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT	Le 11 décembre 2024
ADOPTION DU RÈGLEMENT	Le 20 janvier 2025
AVIS PUBLIC ET ENTRÉE EN VIGUEUR	Le 20 janvier 2025